



Contrat de territoire

entre

le Conseil général du Finistère,

et

le Pays Centre Ouest Bretagne

CONTRAT DE TERRITOIRE

Entre

Le Département du Finistère,
représenté par le Président du Conseil général, **Pierre Maille,**

et

Le Pays Centre Ouest Bretagne, Groupement d'intérêt public,
représenté par son Président, **Michel MORVANT,**

Vu la délibération en Séance plénière du Conseil général en date du 25 juin 2009

Vu la délibération du Pays Centre Ouest Bretagne du 2 juillet 2009

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Souhaitant aller plus loin dans la prise en compte des territoires pour la définition de ses politiques, le Conseil général du Finistère a décidé de rénover sa politique territoriale, proposant aux Établissements publics de coopération intercommunale (E.P.C.I.) et aux Pays la signature de « contrats de territoire ».

Cette évolution s'inscrit dans le cadre de l'Agenda 21 du Conseil général, privilégiant :

- l'équité, la solidarité, la capacité d'adaptation et la prise en compte des spécificités territoriales dans la répartition des aides départementales ;
- la lisibilité et l'équilibre des interventions du Conseil général, dans une perspective d'aménagement cohérent du territoire finistérien ;
- la prise en compte des principes du développement durable.

Dans ce cadre, le contrat de territoire est l'expression d'un engagement mutuel sur des actions opérationnelles cohérentes et justifiées au regard des spécificités du territoire et des orientations départementales.

L'action territoriale du Conseil général se décline principalement dans l'exercice quotidien de ses compétences, mais dépasse également ce cadre. Ainsi, sur le territoire du Pays Centre Ouest Bretagne, les engagements financiers pris par le Conseil général sur la période 2003-2008 se sont notamment portés sur :

- des équipements communautaires ou structurants pour le territoire, engagés par les collectivités du Pays Centre Ouest Bretagne : la création d'un anneau cycliste à usage intercommunal à Clédén-Pohher, la maison de l'emploi sur la Communauté de communes de Haute Cornouaille, un atelier relais à Châteauneuf-du-Faou, l'espace Glenmor à Carhaix-Plouguer, etc.
- des équipements de proximité : réseaux d'assainissement, voirie, travaux sur les équipements scolaires, rénovation d'éléments patrimoniaux...

Le Conseil général intervient également en tant que maître d'ouvrage :

- dans le domaine du numérique : le plan 2 mégabits pour tous permettra l'accès au haut-débit pour l'ensemble du territoire départemental ;
- dans le domaine des déplacements : diverses opérations sont menées pour fluidifier et sécuriser les voies départementales, avec un appui financier en faveur de la mise en
- 2 x 2 voies de la RN 164. Le Conseil général organise également le réseau transports en commun, avec des engagements financiers importants ;
- dans le domaine de l'enseignement : de nombreux travaux ont été réalisés sur les collèges du secteur comme, à titre d'exemple, la restructuration du collège de Beg-Avel à Carhaix et du collège Jean Jaurès à Huelgoat.

En outre, le Conseil général participe au soutien d'actions dans les domaines des économies d'énergie, de l'insertion, du tourisme, de l'eau, ou encore du développement culturel.

Le Conseil général a mis en place des conventions avec les agences locales de l'énergie sur le département, notamment avec l'ALECOB (Agence Locale de l'Énergie du Centre Ouest Bretagne) qui accompagne les collectivités dans leurs projets liés au développement durable. De plus, le Conseil général du Finistère fait partie des partenaires du Plan Bois Énergie Bretagne qui offre un soutien aux collectivités et aux entreprises dans leur projet de chaufferie bois.

Le Conseil général soutient aussi de nombreux chantiers d'insertion dont plusieurs dans des domaines liés aux économies d'énergie et au recyclage (conventions avec plusieurs associations en faveur de l'insertion : ALEF, CETO...). En ce sens, il vend l'ancienne gendarmerie de Brasparts à la Communauté de communes du Yeun Elez au prix de 100 000 € afin d'y installer une association d'insertion et des logements communaux.

Le Conseil général appuie les actions du Syndicat mixte d'aménagement touristique de l'Aulne et de l'Hyères (SMATAH) en investissement et en fonctionnement afin de développer le potentiel touristique et environnemental du canal. D'autre part, plusieurs sites patrimoniaux départementaux soutiennent cette attractivité touristique : le domaine de Trévarez, l'écomusée des Monts d'Arrée à Commana et la réserve archéologique de Carhaix.

Pour les prochaines années, le Conseil général participera au titre des politiques contractuelles ou comme membre de syndicats mixtes à diverses opérations sur le territoire du Pays Centre Ouest Bretagne dans les domaines

de l'eau (dont l'EPAGA, Établissement public d'aménagement et de gestion du bassin-versant de l'Aulne) et du patrimoine naturel (notamment avec le Parc naturel régional d'Armorique).

En outre, le Conseil général est engagé dans le soutien aux initiatives culturelles, dont le festival des Vieilles Charrues. Il accompagne aussi l'enseignement artistique sur le territoire avec deux projets majeurs visant à créer des écoles de musique communautaires ou intercommunales sur le Pays Centre Ouest Bretagne, qui devraient se concrétiser en 2009.

Les Contrats de territoire ayant vocation à mieux répondre aux besoins spécifiques de la population, ils sont conçus comme de réels outils d'aménagement du territoire, basés sur une concertation avec les acteurs locaux permettant d'aboutir à une vision cohérente et partagée du territoire à long terme.

Pour le présent Contrat, chaque partenaire a formalisé ses enjeux de développement ou ses vigilances. De nombreux points de convergence sont apparus, sur la base desquels a pu être construite une vision partagée de l'aménagement et du développement du territoire. Les projets retenus sont l'aboutissement de cet engagement commun autour de trois enjeux :

1. Mutualiser les moyens pour rendre le territoire accessible à tous
2. Renforcer et structurer l'activité économique et touristique en valorisant les spécificités du territoire
3. Maintenir l'attractivité du territoire pour toutes les générations

Il est à noter que divers sujets ont été abordés au cours de l'élaboration du contrat dont l'examen des actions correspondantes pourra se dérouler dans le cadre des autres politiques départementales :

Les questions liées aux aménagements de bourg, à la réhabilitation de monuments patrimoniaux et à la voirie communale. Les Communes du Pays Centre Ouest Bretagne ont la volonté de conserver un cadre de vie agréable pour maintenir une dynamique d'accueil sur leur territoire. Le Conseil général pourra accompagner cette politique par le biais de ses interventions habituelles.

Le développement économique. Les Communautés de communes du Pays Centre Ouest Bretagne souhaitent maintenir et développer les activités économiques pour renforcer l'attractivité de leur territoire. Ces projets pourraient être soutenus par le Conseil général notamment par le biais du dispositif Qualiparc pour les zones d'activités.

Certains projets de proximité, d'intérêt plus local, notamment dans le domaine scolaire ou de l'assainissement. Ces projets feront l'objet d'un examen au titre des autres politiques du Conseil général, au fur et à mesure de leur concrétisation.

Section I. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Article I-1 : Objet et durée

Le présent contrat précise les modalités de mise en œuvre du dispositif départemental « contrats de territoire » sur la partie finistérienne du Pays Centre Ouest Bretagne, ainsi que les engagements réciproques des deux partenaires.

Dans ce cadre, le contrat formalise les engagements du Conseil général sur la partie finistérienne du Pays Centre Ouest Bretagne pour la durée de la contractualisation 2009-2015, hormis les projets qui pourraient être présentés par les acteurs locaux au titre des autres politiques départementales d'aides sur cette période.

Ce contrat est établi pour une période de six ans et définit la programmation des actions de la date de signature du contrat, fixée au 15 juillet 2009 jusqu'à son terme, à la date anniversaire, lors de la 6^e année du contrat.

Article I-2 : Bénéficiaires du contrat

Ce contrat est passé entre le Conseil général et le Pays Centre Ouest Bretagne.

Le Pays Centre Ouest Bretagne assure, en lien avec le Conseil général, la concertation élargie souhaitée pour l'élaboration, le suivi, puis l'évaluation du contrat.

Les bénéficiaires sont l'ensemble des maîtres d'ouvrage publics ou privés du territoire communautaire (intercommunalité, communes, syndicats, associations, chambres consulaires, etc.) dont les actions d'investisse-

ment ou de fonctionnement sont, après concertation au sein du territoire, inscrites à la programmation du présent contrat.

Article I-3: Engagements réciproques

Le Conseil général s'engage à financer les actions retenues sur la partie finistérienne du Pays Centre Ouest Bretagne selon les modalités décrites dans le présent contrat. Le montant total des engagements du Conseil général concernant les actions contractualisées au titre du Contrat de territoire avec le Pays Centre Ouest Bretagne s'élève à 5 682 446 € (hors actions de valorisation touristique du canal de Nantes à Brest et équipement du territoire de la Communauté de communes du Poher en très haut débit dont l'accompagnement reste à définir) pour la durée de la contractualisation.

Le Pays Centre Ouest Bretagne s'engage à respecter les modalités du présent contrat et à poursuivre autant que nécessaire la concertation avec les porteurs de projet, notamment les communautés de communes et les Communes.

Section II. ORIENTATIONS PRIORITAIRES ET PROJETS RETENUS

À partir du projet du territoire de la partie finistérienne du Pays Centre Ouest Bretagne, les deux partenaires contractualisent sur les orientations stratégiques suivantes à mettre en œuvre. Chacune de ces orientations est déclinée en actions, pour lesquelles le contrat précise le montant du financement prévu, les opérations finançables et, le cas échéant, un taux, un plafond ou un forfait.

Article II-1: Mutualiser les moyens pour rendre le territoire accessible à tous

II-1-a: L'enjeu pour le territoire

Le Pays Centre Ouest nécessite une attention particulière quant au maillage du territoire par des liaisons avec les pôles urbains finistériens, morbihannais et costarmoricens. Cette problématique concerne l'ensemble des publics (jeunes, étudiants, personnes âgées, etc.) et des motifs de déplacements divers (loisirs, travail, etc.).

Si la mise en 2 x 2 voies de la RN 164 constitue une préoccupation partagée, cette politique doit s'accompagner du développement d'autres modes de déplacements, plus respectueux de l'environnement (transports en commun, covoiturage, transports à la demande...).

Le contrat de territoire s'attache donc à développer des modes de transports alternatifs à la voiture en privilégiant une approche concertée, voire interdépartementale, et une mutualisation des moyens.

II-1-b: Projets retenus

Actions	I/F*	Porteurs	Taux proposé	Montant plafond
Développer des modes de transports alternatifs à la voiture en privilégiant une approche concertée, voire interdépartementale, et une mutualisation des moyens	I/F	Tous maîtres d'ouvrage	forfait	2 000 000 €
TOTAL de l'enjeu « Mutualiser les moyens pour rendre le territoire accessible à tous »				2 000 000 €

*I/F: Investissement/Fonctionnement

Cette enveloppe de 2 000 000 € permettra de financer les projets de déplacement portés par les acteurs du territoire, sous condition qu'ils permettent une mutualisation des moyens à une échelle minimum pluri-communale, et qu'ils correspondent aux besoins du territoire. Le soutien à l'ingénierie du Pays (cf. enjeu 3, thématique 1) comprend la coordination de ces projets et l'analyse des besoins en termes de transport.

Par ailleurs, le Conseil général s'engage à participer à diverses opérations notamment en faveur de la mise en 2 x 2 voies de la RN 164 restant à aménager. Le Conseil général soutient, par ailleurs, les actions permettant le développement de transports alternatifs à la voiture comme le transport à la demande mis en place sur la Communauté de communes du Poher depuis 1999 (Taxi'com, participation financière à hauteur de 30 % du déficit).

En outre, de nombreuses améliorations au réseau de transports en commun ont déjà été apportées dès 2007

pour augmenter l'offre et la performance de la desserte (amélioration des lignes Carhaix/Brest et Carhaix/Quimper, projet de mise en place de circuits de rabattement vers la ligne Carhaix/Pouillot avec une participation à hauteur de 30 % du Conseil général). De plus, un schéma de développement de l'offre de transport collectif départemental est en cours d'élaboration et devrait permettre d'améliorer le fonctionnement de l'ensemble du réseau.

Article II-2 : Renforcer et structurer l'activité économique et touristique en valorisant les spécificités du territoire

II-2-a : L'enjeu pour le territoire

Pour diversifier les activités et ainsi conserver une dynamique économique sur le territoire, le contrat propose de soutenir l'installation des activités tertiaires ainsi que les projets liés aux économies d'énergie et au développement durable. Il paraît, par ailleurs, opportun d'accompagner en parallèle les actions d'insertion dans le domaine tertiaire et d'éco-activités. Le développement de ce type de filières sera réalisé en complémentarité avec la préservation de l'agriculture.

En Centre Finistère, les Monts d'Arrée et le canal de Nantes à Brest témoignent de la richesse et de la variété des paysages. Cet atout est source d'attractivité touristique pour le Pays. La valorisation de ces richesses renforcera les activités de plein air déjà existantes, telles que la randonnée à pied ou à vélo, les balades en bord de canal, ainsi que la découverte des nombreux sites patrimoniaux présents sur le territoire. La mise en réseau des acteurs du tourisme devra permettre la mutualisation et la coordination des actions, notamment avec la mise en place d'un schéma de développement touristique qui pourra servir de base par la suite pour les aides départementales.

De cet enjeu se déclinent six thématiques :

- Thématique 1 : Favoriser la tertiariation et les éco-activités
- Thématique 2 : Permettre l'accessibilité à l'emploi pour tous
- Thématique 3 : Soutenir la pérennité de l'activité agricole
- Thématique 4 : Promouvoir la gouvernance touristique sur le territoire
- Thématique 5 : Valoriser conjointement l'activité touristique autour de l'eau et de la nature
- Thématique 6 : Protéger et valoriser le patrimoine archéologique et industriel structurant

II-2-b : Projets retenus

Thématique 1 : Favoriser la tertiariation et les éco-activités	I/F	Porteurs	Taux proposé	Montant plafond (en €)
Équipement du territoire de la Communauté de communes du Poher en très haut débit	I	Communauté de communes du Poher	12,5 %	À déterminer
Création d'un atelier relais sur la zone d'activités de Lanviliou à Coray	I	Communauté de communes de Haute Cornouaille	15 %	69 750
Étude pour la création d'un espace tertiaire au centre-ville de Carhaix	F	Communauté de communes du Poher	30 %	6 000
Animation de filières émergentes de Développement Durable : valorisation du bois, des déchets et de la biomasse (sur 3 ans)	F	Pays COB	30 % sur 3 ans	27 197
Étude de valorisation eau-matière-énergie pour les entreprises et exploitations agricoles : optimisation des ressources	F	Pays COB	15 %	5 000
Projets de filières bois-énergie bocagère : animation et études	F	FDCIVAM	Dans le cadre du Plan bois-énergie	2 499
Modernisation du centre équestre de Rugornou à Brasparts	I	Brasparts	30 %	60 000
Thématique 2 : Permettre l'accessibilité à l'emploi pour tous				

Animation de la politique d'accueil des entreprises et des familles sur le Pays COB (sur 3 ans)	F	Pays COB	30 %	110 700
Actions de l'association ALEF en faveur de l'emploi et de la formation sur le Pays COB (sur 3 ans)	F	ALEF	Forfait sur 3 ans	14 370
Maison relais de Rostrenen (réservation de 4 places pour le Finistère)	I	Côte d'Armor Habitat	Forfait pour 4 places	12 200
Réhabilitation de l'ancienne gendarmerie de Brasparts en bureaux pour l'installation de l'association IDEE en faveur de l'insertion	I	Communauté de communes du Yeun Elez	10 %	14 000
Thématique 3 : Soutenir la pérennité de l'activité agricole				
Dynamiser le renouvellement des actifs agricoles (sur 4 ans)	F	Pays COB	30 % sur 4 ans	35 184
Développement d'un réseau d'appui à l'installation et la transmission d'activités agri-rurales (sur 4 ans)	F	FDCIVAM	Forfait sur 4 ans	22 416
Sensibilisation à la transmission d'exploitations (sur 4 ans)	F	ADASEA	30 % sur 4 ans	15 000
Programme d'initiative locale pour l'organisation territoriale (sur 4 ans)	F	ADASEA	30 % sur 4 ans	36 000
Thématique 4 : Promouvoir la gouvernance touristique sur le territoire				
Fédérer les acteurs locaux du tourisme avec la mise en place d'un schéma de développement touristique	F	À déterminer	Forfait	200 000
Thématique 5 : Valoriser conjointement l'activité touristique autour de l'eau et de la nature				
Aménagement et animation de pôles touristiques le long du canal	I/F	À déterminer	À déterminer	-
Entretien des voies vertes le long du canal de Nantes à Brest	F	SMATAH	Forfait	720 000
Centre nautique de Pont Coblant : mise aux normes et création de deux vestiaires	I	Pleyben	25 %	18 375
Études préalables aux aménagements touristiques aux abords de l'Aulne	F	Communauté de communes de la région de Pleyben	15 %	7 500
Base VTT de Scrignac : gîte d'étape	I	Communauté de communes des Monts d'Arrée	20 %	26 000
Actions pour la randonnée accessible aux personnes à mobilité réduite	F	ADDES	Convention triennale	30 000
Centre départemental de formation chasse-nature : pôle d'animation muséographique	I	Fédération des chasseurs du Finistère	25 %	47 750
Valorisation des voies vertes : projets intégrant une réflexion à une échelle pluri-communale	I	À déterminer	Forfait	100 000
Thématique 6 : Protéger et valoriser le patrimoine archéologique et industriel structurant				
Mines de Locmaria : création d'un bâtiment pour l'accueil de groupe et lieu de stockage	I	Association de sauvegarde de la mine	25 %	10 000
Soutien aux actions de valorisation du patrimoine culturel et archéologique et à l'ingénierie culturelle de l'association Mémoires du Kreizh Breizh (sur 3 ans)	I/F	Mémoires du Kreizh Breizh	20 % sur 3 ans	55 520

Valorisation et restauration du patrimoine archéologique de Carhaix	I/F	CCI Morlaix ou Communauté de communes du Poher	25 %	650 000 €
Étude pour l'aménagement des remparts de Châteauneuf-du-Faou	F	Châteauneuf-du-Faou	50 %	15 000
TOTAL de l'enjeu « Renforcer et structurer l'activité économique et touristique en valorisant les spécificités du territoire »				2 310 461 €

Le forfait proposé pour la fédération des acteurs du tourisme correspond à :

- un financement à hauteur de 50 % des études nécessaires pour l'élaboration d'un Schéma de développement touristique,
- une bonification de 5 à 10 % des projets retenus au titre de la thématique 5 et 6 qui auront une approche pluri-communale.

De plus, le Conseil général participera aux groupes de travail pour la mise en place de ce schéma.

Le financement des actions pour l'aménagement et l'animation de pôles touristiques le long du canal de Nantes à Brest reste à déterminer dans le cadre de groupes de travail associant le Département, le SMATAH et les collectivités locales. L'étude portée par la Communauté de communes de la région de Pleyben sur l'aménagement des abords de l'Aulne devra être coordonnée avec les actions du SMATAH.

Le forfait proposé pour la valorisation des voies vertes est ouvert aux projets qui auront une approche pluri-communale.

La participation financière pour les projets des associations se fait sur 3 ans avec un bilan à mi-parcours du contrat. Le résultat de ce bilan conditionnera la reconduction des aides pour 3 ans.

Par ailleurs, le Conseil général encourage la concrétisation d'initiative en faveur de la réutilisation des déchets des entreprises agricoles et industrielles comme étudiée par YPREMA (entreprise experte dans le domaine du recyclage des matériaux de déconstruction). De plus, Il soutient les actions de l'Agence Locale de l'Énergie du Centre Ouest Bretagne (ALECOB) en accompagnement des collectivités par le biais d'une convention annuelle.

En parallèle de ces actions et dans un souci de protection et de valorisation du patrimoine naturel finistérien, influant sur la dynamique touristique, le Conseil général s'engage sur l'acquisition volontaire d'espaces naturels sensibles, notamment dans les Monts d'Arrée, ainsi que sur le soutien au Parc Naturel Régional d'Armorique (PNRA).

Article II-3: Maintenir l'attractivité du territoire pour toutes les générations

II-3-a : L'enjeu pour le territoire

Compte tenu du déséquilibre démographique, il est apparu nécessaire d'encourager le maintien de la population sur le territoire en diversifiant l'offre de services à la personne et de favoriser la mixité des générations. La volonté dans le cadre de ce contrat est d'étoffer et d'étendre géographiquement les services sociaux et culturels de proximité, ainsi que d'offrir la possibilité à tous de se loger sur l'ensemble du territoire.

De cet enjeu se déclinent trois thématiques :

- Thématique 1 : Permettre à tous de se loger sur le territoire
- Thématique 2 : Compléter l'offre de service pour tous
- Thématique 3 : Soutenir la culture de proximité et les projets sportifs structurants

II-3-b : Projets retenus

Thématique 1 : Permettre à tous de se loger sur le territoire	I/F	Porteurs	Taux proposé	Montant plafond (en €)
Soutien à la mise en place d'un PLH sur le territoire				
- Poste de coordinateur/chargé de mission (sur 3 ans)	F	Pays COB	30 %	49 500
- Étude de PLH	F	À déterminer	30 %	10 500

Développer l'offre de logements en locatif social sur le territoire en privilégiant une approche concertée et coordonnée	I/F	Tous maîtres d'ouvrage	forfait	240 000
Plain pied ou collectif de 10 logements pour personnes âgées à Spézet (partenariat avec un bailleur social)	I	Spézet	Forfait 3 050 €/logt	30 500
Réhabilitation de l'ancienne gendarmerie en 6 logements pour du locatif	I	Brasparts	Forfait 3 050 €/logt	18 300
Thématique 2 : Compléter l'offre de services pour tous				
Maison de la petite enfance et de la jeunesse à Brennilis	I	Communauté de communes du Yeun Elez	10 %	103 022
Extension de la garderie périscolaire et mutualisation avec le CLSH à Berrien	I	Berrien avec l'appui de la Communauté de communes des Monts d'Arrée	10 %	12 454
Réhabilitation d'un immeuble en maison médicale à Huelgoat	I	Communauté de communes des Monts d'Arrée et Communauté de communes du Yeun Elez	20 %	136 000
Soutien aux actions de l'ULAMIR Aulne, notamment sur la souffrance psychologique (sur 3 ans)	F	Ulamir Aulne	Forfait sur 3 ans	24 000
Garde d'enfants à domicile à Brasparts	F	ADMR et Brasparts, en lien avec la Communauté de communes du Yeun Elez	forfait	15 000
Thématique 3 : Soutenir la culture de proximité et les projets sportifs structurants				
Programmation de l'année, aide à l'emploi, projet de résidence artistique (sur 3 ans)	F	Dre Ar Wenno-jenn	Forfait sur 3 ans	54 900
Structuration de la filière culturelle sur le Pays COB (sur 3 ans)	F	Arts et COB	Forfait sur 3 ans	19 500
Actions culturelles en coordination avec Dre Ar Wenno-jenn (sur 3 ans)	F	Caille qui rit	Forfait sur 3 ans	15 000
Création d'une bibliothèque-médiathèque à Lothey dans un bâtiment existant	I	Lothey	30 %	60 000
Création d'une bibliothèque à Botmeur (aménagement d'un local, acquisition de mobilier et d'ouvrages)	I	Botmeur	30 %	1 350
Soutiens aux actions de l'ULAMIR Poher (sur 3 ans)	F	Ulamir Poher	Forfait sur 3 ans	11 964
Restructuration de la piscine de Huelgoat (mise aux normes, couverture et rénovation)	I	Communauté de communes des Monts d'Arrée et Communauté de communes du Yeun Elez	20 %	132 000

Extension de l'espace aqua-ludique de Carhaix	I	Communauté de communes du Poher	15 % plafonné	226 000
Extension du gymnase du collège « Pierre Cloarec » à Pleyben	I	Pleyben	30 %	211 995
TOTAL de l'enjeu « Maintenir l'attractivité du territoire pour toutes les générations »				1 371 985

Le financement du poste de chargé de mission pour le Pays COB s'accompagnera d'un bilan annuel et de la participation du Conseil général à des groupes de travail réguliers. Les thématiques de travail de ce poste sont l'habitat, les transports, le suivi/animation du contrat de territoire et le maintien des services au public sur la partie finistérienne du Pays Centre Ouest Bretagne.

Le forfait proposé pour le développement de l'offre locative sociale permettra de soutenir les projets pendant la période d'élaboration du PLH, avec une bonification de 5 à 10 % par rapport au programme habituel s'il s'agit d'une réhabilitation. Les projets seront étudiés au cas par cas par la direction du Conseil général concernée.

Le financement du projet de maison médicale de Huelgoat est expérimental sur le département, un suivi et un bilan de l'opération devront être réalisés en association avec le Conseil général durant les 6 années du contrat. Dans le même sens, la participation financière sur le projet de garde d'enfants à domicile à Brasparts se fait à titre expérimental. Il est proposé un financement pour une première année, renouvelable 3 fois, jusqu'au bilan de mi-parcours du contrat où un bilan permettra de décider d'une reconduction éventuelle.

La participation financière pour les projets des associations se fait sur 3 ans avec un bilan à mi-parcours du contrat. Le résultat de ce bilan conditionnera la reconduction des aides pour 3 ans.

Par ailleurs, le Conseil général soutient et encourage les projets d'Agenda 21, comme celui de Brasparts, par exemple. D'autre part, il participera aux groupes de travail et souhaite être acteur actif des projets interdépartementaux (politique sociale, canal, transports...).

Section III. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Article III-1 : Instruction des dossiers

Le Conseil général et les partenaires locaux cités au contrat s'engagent à financer les projets apparus comme convergents, pour les montants et les descriptifs figurant dans la section II du présent Contrat.

Chaque projet, une fois formalisé, devra être instruit par les services du Département.

Pour cela, un dossier complet (dont le contenu sera défini en lien avec la Direction compétente) devra être adressé à l'attention de M. le Président du Conseil général.

Le dossier sera alors instruit par la Direction en charge de la thématique.

Il fera l'objet d'un examen en Commission permanente du Conseil général qui vérifiera la conformité du projet au présent contrat.

La décision sera ensuite notifiée au porteur de projet ainsi qu'au Pays Centre Ouest Bretagne, donnant lieu à un arrêté de subvention.

Il est à noter que le coefficient de solidarité ne s'appliquera pas sur les projets retenus au présent contrat.

Dans les 6 ans de sa validité, le présent contrat pourra faire l'objet d'avenant(s) soumis à l'approbation de la Commission permanente, visant à :

- intégrer d'éventuelles actions nouvelles participant aux enjeux de développement définis lors de la signature ;
- introduire, le cas échéant, de nouveaux enjeux de développement et des actions s'y rapportant.

Article III-2: Versement de la subvention

L'arrêté de subvention sus-cité précisera, en application du règlement financier du Département approuvé par délibération du 19 octobre 2006, les justificatifs nécessaires à produire, les délais de paiement de la subvention, si des acomptes sont envisageables et les conditions de caducité. En l'absence de précision, le paiement de la subvention s'effectuera en une seule fois, après vérification de service fait, sur le montant réellement acquitté.

En tout état de cause, le versement de la subvention fera l'objet de modalités différentes selon la nature du maître d'ouvrage :

- si le maître d'ouvrage est le Pays Centre Ouest Bretagne, le Conseil général lui versera directement la subvention,
- si le maître d'ouvrage est une commune, une association, une Chambre consulaire, etc., une convention pourra être établie directement entre le Conseil général et le maître d'ouvrage afin de décrire plus spécifiquement les modalités du partenariat.

Article III-3: Clause de renégociation

Au vu du bilan d'exécution réalisé au préalable, les parties entendent se concerter à mi-parcours de l'exécution du présent contrat à compter de sa signature, soit au 15 juillet 2012, pour discuter d'une éventuelle renégociation en cohérence avec l'évolution des enjeux du territoire et portant sur les domaines suivants :

- l'annulation ou la modification de financement dans le respect des règles générales du contrat,
- la substitution ou la prise en compte éventuelle de nouvelles opérations sur la période 2012-2015.

Article III-4: Modalités de suivi et d'évaluation

Le Pays Centre Ouest Bretagne est en charge du suivi de l'exécution du présent contrat en lien avec le Conseil général. Le partenaire s'engage à mettre en place des tableaux de suivi de la programmation et à les communiquer au Département.

Les actions devront faire l'objet de comités de suivi locaux à l'initiative du maître d'ouvrage, et en présence d'un représentant du Pays Centre Ouest Bretagne et du Conseil général.

Ces comités devront se réunir si possible une fois par an, afin de permettre une évaluation partenariale et donc partagée.

Afin de préparer la renégociation du contrat conformément aux modalités décrites à l'article précédent, le Pays Centre Ouest Bretagne remettra au Conseil général un bilan de son exécution sur la période 2009-2012 afin d'être en mesure de procéder aux ajustements éventuellement nécessaires.

Au terme du contrat, une évaluation sera conduite par le Conseil général et le Pays Centre Ouest Bretagne en collaboration avec les différents partenaires du territoire, dans l'objectif d'analyser la réalisation des opérations.

Article III-5: Communication

Le présent contrat inclut des modalités de partenariat et d'engagements réciproques de la part des acteurs du territoire associés et du Conseil général pour les actions subventionnées.

Le Pays Centre Ouest Bretagne s'engage à porter à la connaissance des bénéficiaires des subventions et préalablement au versement des dites subventions, les obligations suivantes :

- la présence du logo ou de tout autre signalétique du Département du Finistère (avec mention du montant de la subvention départementale sur les panneaux pour ce qui concerne les chantiers), le Conseil général s'engageant à fournir, à la demande des bénéficiaires, la signalétique ou le logo : bloc marque, autocollant, disquette ou cd-rom ;
- l'envoi d'une ou plusieurs invitations, selon l'importance de l'événement, lors des inaugurations ou de toute autre manifestation (pose de la première pierre, fin des travaux, etc.), à l'attention du Président du Conseil général avec mention du Département comme collectivité partenaire sur les cartons d'invitation ;
- la mention du financement du Conseil général et la présence du logo du Conseil général sur tous les supports de communication relatifs aux équipements concernés (plaquettes, dépliants) ou aux manifestations organisées.

Article III-6 : Résiliation

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements inscrits dans le cadre du présent Contrat, celui-ci pourra être résilié de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de trois mois, suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Fait à Quimper, le

Le Président du Conseil général

Le Président du Pays Centre Ouest Bretagne

Pierre MAILLE

Michel MORVANT